Extrait N° 2 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mil six, le vingt neuf septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 21 septembre 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 17.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M RIVIERE Raphaël

Absents : M ABELARD Georges - M. HOARAU Alex –. Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric **(arrivé à 18 H 20)*** – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme SERMANDE Philomène a donné mandat à M. MONDON René - M. GRONDIN Jules a donné mandat à Mme BAILLIF Line- Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M DENNEMONT Michel - Mme CADAS Virginie a donné mandat à M FRINGUE Mickaël

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. FERRERE Eric est arrivé lors de la discussion de la cinquième affaire**

& &
&

AFFAIRE N° 2 / ZAC/RHI du Ruisseau Bois de Nèfles
- Approbation du CRAC 2005 de la SODEGIS

Le cahier des charges de la concession de l'opération **« ZAC/RHI Ruisseau Bois de Nèfles »** énonce que le concessionnaire (la SODEGIS) présente chaque année au Conseil Municipal, un compte rendu de concession.

MAIRIE DE AVIRONS

…/…

Ce compte rendu comprend :

- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé.

- les documents financiers :
 - Bilan prévisionnel actualisé,
 - Plan de trésorerie prévisionnel pluriannuel actualisé,

Le bilan prévisionnel actualisé fait apparaître :

	- **Total des dépenses**	**7 268 537 € HT**
Dont :	- Acquisitions foncières	1 181 759 € HT
	- VRD FRAFU	2 878 437 € HT
	- VRD RHI	1 174 608 € HT
	- Terrasses du Bois Nèfles	232 656 € HT
	- Equipements publics	873 879 € HT
	- Frais Généraux	867 566 € HT
	- TVA sur marge	59 630 € HT
	- **Total des recettes**	**7 268 537 € HT**
Dont :	- Produit de cessions foncières	1 088 529 € HT
	- Produit des affectations	1 484 520 € HT
	- Subventions	2 123 704 € HT
	- Participation communale au titre de l'équilibre de la ZAC/RHI	1 537 908 € HT
	- Autres produits dont :	1 033 876 € HT
	• Participation communale au titre des Equipements Publics	1 006 223 € HT
	• Participation de tiers	27 654 € HT

La participation communale pour l'exercice en cours est de :

- 81 747,20 € HT soit 88 695,72 € TTC pour les travaux,
- 425 266,32 € HT soit 461 413 ,96 € TTC pour les équipements publics.

Le Conseil est invité à :

=> approuver le compte rendu annuel de concession 2005,
=> autoriser le Maire, ou en son absence le Premier Adjoint, à entreprendre toute action, signer tout acte ou documents relatifs à cette affaire.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du maire, délibère et à l'unanimité :

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

- approuve le compte rendu de concession pour l'année 2005

- autorise le Maire, ou en son absence le 1er Adjoint, à entreprendre toute action, signer tout acte ou documents relatifs à cette affaire.

Et les membres ont signé

Pour expédition conforme,

MAIRIE DES AVIRONS